

**SESSION ORDINAIRE**

~~~~~

**REUNION DU JEUDI 8 FÉVRIER 2018**

~~~~~

L'an deux mil dix-huit, le huit février à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal se sont rassemblés au lieu ordinaire des séances sous la présidence du Maire, Monsieur Sylvain **FAGOT**, après convocations faites le **31 janvier 2018**.

Présents : Mesdames Elodie **CAILLAUD**, Chantal **LE GARREC**, Valérie **BLANC-MONTUS**, Diane **DE BARROS**, Sandra **PIERRE**, Marinette **DE BARROS** et Messieurs Sylvain **FAGOT**, Alain **BÉNÉTEAU**, Christophe **VANWALLEGHEM**, Gérard **FAVRE**, Gérard **DANIEL**, Maurice **DEBÈGUE** et Frédéric **FRANÇOIS**.

Absents excusés : Mesdames Céline **ANGOT** (*pas de pouvoir*), Karine **DUPRAZ** (*pouvoir donné à Monsieur Alain **BÉNÉTEAU***) et Messieurs Hervé **LORIOUX** (*pouvoir donné à Monsieur Gérard **DANIEL***), Alain **BELLOUARD** (*pouvoir donné à Monsieur Sylvain **FAGOT***), Stéphane **BEILVERT** (*pouvoir donné à Monsieur Christophe **VANWALLEGHEM***), Christophe **BOUCARD** (*pas de pouvoir*).

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été, conformément à la loi du 8 août 1884, article 53, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée.

Madame Elodie **CAILLAUD** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Il n'y a pas de lecture du compte-rendu de la réunion du **13 décembre 2017**, le Conseil Municipal en ayant déjà pris connaissance lors de l'envoi des convocations à la présente séance. Ce compte-rendu n'appelle aucune observation.

Avant d'entamer l'ordre du jour, Monsieur le Maire souhaite y rajouter 3 points :

- Subvention école maternelle,
- Plan de financement local commercial et aménagement salle des fêtes ANDILLY et demande de subvention D.E.T.R.,
- Ouverture de crédits.

Ensuite, Monsieur le Maire ouvre la séance dont l'ordre du jour s'établit comme suit :

- Avenants espace socio-culturel,
- Etude sur l'élaboration du schéma directeur des eaux pluviales,
- Mise en place de l'éclairage rue Saint Nicolas par le S.D.E.E.R.,
- Personnel communal : création de postes,
- Election adjoint,
- Modification des indemnités d'élus,
- Informations,
- Questions diverses.

.../...

## ORDRE DU JOUR

---

**Avenants espace socio-culturel** : Dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment communal en espace socio-culturel, Monsieur le Maire présente les avenants suivants :

Délibération  
n° 2018/01

- avenant n° 1 : **DELTA CTP** (lot 1 – Gros œuvre)

Cet avenant concerne une moins-value due à la contraction d'un montant de travaux en plus et d'un montant de travaux en moins de **- 4 715,63 € H.T.** ou **- 5 658,76 € T.T.C.**

En conséquence, le montant initial du marché qui était de **112 606,43 € H.T.** ou **135 127,72 € T.T.C.** et après avenant n° 1 passe à **107 890,80 € H.T.** ou **129 468,96 € T.T.C.**

- rectificatif avenant n° 1 : **Véquaud** (lot 8 – Peinture)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'avenant n° 1 de l'entreprise **Véquaud** présenté lors de la réunion du **13 décembre 2017** comportait une erreur sur le montant **T.T.C.**

Cet avenant présentait une plus-value d'un montant **H.T.** de **1 100,00 €** mais un montant **T.T.C.** de **1 320,00 €** au lieu de **1 799,32 €.**

Le montant du marché après avenant n° 1 reste sans changement, soit **6 629,27 € H.T.** ou **7 955,12 € T.T.C.**

- avenant n° 2 : **Véquaud** (lot 8 – Peinture)

Cet avenant concerne une moins-value sur la peinture de volet et une plus-value sur des peintures de gaines et de l'escalier et qui entraîne une plus-value de **245,36 € H.T.** ou **294,43 € T.T.C.**

En conséquence, le montant initial du marché qui était de **5 529,27 € H.T.** ou **6 635,12 € T.T.C.** passe après avenant n° 1 à **6 629,27 € H.T.** ou **7 955,12 € T.T.C.** passe après avenant n° 2 à **6 874,63 € H.T.** ou **8 249,55 € T.T.C.**

- avenant n° 2 : **Coudronnière**  
(lot 2 – Charpente bois, menuiseries intérieures bois)

Cet avenant concerne une plus-value due à des travaux complémentaires sur l'aménagement de l'escalier ainsi que des travaux complémentaires de plâtrerie d'un montant de **3 269,40 € H.T.** ou **3 923,28 € T.T.C.**

En conséquence, le montant initial du marché qui était de **24 340,75 € H.T.** ou **29 208,90 € T.T.C.**, idem après l'avenant n° 1 qui présentait un montant de **0,00 €** passe à **27 610,15 € H.T.** ou **33 132,18 € T.T.C.** après avenant n° 2.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et, après discussion, le Conseil Municipal (**13 votants + 4 pouvoirs – 17 pour**) accepte ces avenants et autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

.../...

.../...

**Etude sur l'élaboration du schéma directeur des eaux pluviales :**

Délibération  
n° 2018/02

- Vu l'arrêté ministériel du 9 mars 1966 modifié approuvant la constitution du Syndicat Mixte « l'Union des Marais de la Charente-Maritime » (UNIMA),
- Vu la délibération de la commune d'ANDILLY emportant adhésion au Syndicat Mixte de l'UNIMA,

Le Conseil Municipal (**13 votants + 4 pouvoirs – 17 pour**)  
décide :

- de formaliser un accord financier partenarial définissant les conditions d'intervention du Syndicat Mixte de l'UNIMA en vue de l'Etude sur l'élaboration d'un schéma directeur des eaux pluviales,
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents afférents à cette opération.

**Mise en place de l'éclairage rue Saint Nicolas par le S.D.E.E.R.** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis du **S.D.E.E.R.** concernant la mise en place de l'éclairage public (8 candélabres) sur la partie de la **rue Saint Nicolas**, qui va être élargie et refaite.

Délibération  
n° 2018/03

Cette estimation s'élève à **24 797,88 €.**

- |                                                |   |                      |
|------------------------------------------------|---|----------------------|
| • 50 % pris en charge par le <b>S.D.E.E.R.</b> | → | <b>12 398,94 €</b> , |
| • 50 % à la charge de la commune               | → | <b>12 398,94 €.</b>  |

Le Conseil Municipal (**13 votants + 4 pouvoirs – 17 pour**)  
accepte de faire réaliser ces travaux et de rembourser cette dépense en 5 annuités sans frais.

Le Conseil Municipal (**13 votants + 4 pouvoirs – 17 pour**)  
charge Monsieur le Maire de signer les documents afférents à ce dossier.

**Personnel communal : création de postes** : Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite de certains avancements de grades pour l'année 2018, il convient de créer de nouveaux postes, à savoir :

Délibération  
n° 2018/04

- 1 poste d'adjoint administratif principal 2<sup>e</sup> classe à temps complet,
- 3 postes d'adjoints techniques principaux 2<sup>e</sup> classe à 34/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe à 33/35<sup>e</sup>.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal (**13 votants + 4 pouvoirs – 17 pour**) accepte ces créations de postes et charge Monsieur le Maire des démarches administratives inhérentes à ce dossier.

Suite à cette décision, le tableau des effectifs s'établira comme suit (\*):

- 1 poste d'attaché principal à temps complet,
- 2 postes d'adjoints administratifs principaux 2<sup>e</sup> classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoints administratifs à temps complet (*dont 1 non pourvu*),
- 1 poste d'animateur à temps complet,
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet (*non pourvu*),

.../...

.../...

- 1 poste d'adjoint d'animation à 33,66/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint d'animation à 30/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint d'animation à 26/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint d'animation à 20/35<sup>e</sup> (*non pourvu*),
- 3 postes d'adjoints techniques principaux 1<sup>ère</sup> classe à temps complet,
- 2 postes d'adjoints techniques principaux 2<sup>e</sup> classe à temps complet (*dont 1 non pourvu*),
- 4 postes d'adjoints techniques principaux 2<sup>e</sup> classe à 34/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe à 32,86/35<sup>e</sup>,
- 4 postes d'adjoints techniques à temps complet (*dont 2 non pourvus*),
- 5 postes d'adjoints techniques à 34/35<sup>e</sup> (*dont 1 non pourvu*),
- 1 poste d'ATSEM 1<sup>ère</sup> classe à 34/35<sup>e</sup> (*non pourvu*),
- 1 poste d'adjoint technique à 33/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint technique principal 2<sup>e</sup> classe à 33/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint technique à 33,66/35<sup>e</sup> (*non pourvu*),
- 1 poste d'adjoint technique à 32,86/35<sup>e</sup> (*non pourvu*),
- 1 poste d'adjoint technique à 26/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint technique à 22,55/35<sup>e</sup>,
- 2 postes d'adjoints techniques à 20/35<sup>e</sup>,
- 1 poste d'adjoint technique à 18,77/35<sup>e</sup>.

(\*) Certains postes deviendront non pourvus dès que les avancements de grades seront devenus effectifs.

**Election adjoint** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Valérie **BLANC-MONTUS** a présenté sa démission de son mandat d'élue déléguée à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2018** et que Madame Chantal **LE GARREC** a demandé à être déchargée de sa délégation à compter du **1<sup>er</sup> janvier 2018**.

Délibération  
n° 2018/05

Suite à ces décisions, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'élection d'un 5<sup>e</sup> adjoint.

Le Conseil Municipal (**13 votants + 4 pouvoirs – 17 pour**), après discussion, accepte cette proposition.

Monsieur le Maire demande aux membres présents qui veut se porter candidat à ce poste d'adjoint.

Madame Elodie **CAILLAUD** fait acte de candidature.

A la suite de quoi, le Conseil Municipal procède au vote à bulletins secrets pour l'élection de Madame Elodie **CAILLAUD**.

Après dépouillement (**13 votants + 4 pouvoirs – 16 pour – 1 bulletin blanc**), Madame Elodie **CAILLAUD** est élue adjointe.

**Modification indemnités élus** : A la suite de l'élection de Madame Elodie **CAILLAUD**, le Conseil Municipal (**13 votants + 4 pouvoirs – 16 pour – 1 bulletin blanc**) décide de lui allouer une indemnité de **15,50 %** de l'indice brut terminal.

Délibération  
n° 2018/06

Cette indemnité de fonction lui sera versée à compter du **1<sup>er</sup> mars 2018** et subira automatiquement les majorations correspondant à l'indice brut terminal de la fonction publique.

Le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil Municipal est annexé à la présente délibération.

.../...

.../...

**ANNEXE**

Délibération du 8 février 2018

« Tableau récapitulatif des indemnités de fonction »

<b>Fonction</b>	<b>Taux</b>
• Maire M. Sylvain <b>FAGOT</b>	<b>42 %</b> de l'indice brut terminal
• 1 <sup>er</sup> Adjoint M. Stéphane <b>BEILVERT</b>	<b>15,50 %</b> de l'indice brut terminal
• 2 <sup>ème</sup> Adjoint M. Alain <b>BELLOUARD</b>	<b>15,50 %</b> de l'indice brut terminal
• 3 <sup>ème</sup> Adjoint M. Alain <b>BENETEAU</b>	<b>15,50 %</b> de l'indice brut terminal
• 4 <sup>ème</sup> Adjoint Mme Karine <b>DUPRAZ</b>	<b>15,50 %</b> de l'indice brut terminal
• 5 <sup>ème</sup> adjoint Mme Elodie <b>CAILLAUD</b>	<b>15,50 %</b> de l'indice brut terminal
• Conseiller municipal avec délégation de fonction du Maire M. Christophe <b>VANWALLEGHEM</b>	<b>6 %</b> de l'indice brut terminal

**Subvention école maternelle** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention adressée par Madame Magali **MANIFET**, directrice de l'école maternelle.

Délibération  
n° 2018/07

Cette demande porte sur des spectacles présentés aux enfants, des sorties ayant pour thème « améliorer le vocabulaire et la syntaxe de la langue à travers la découverte des animaux dans notre environnement proche ou lointain » ainsi qu'une animation musicale lors du carnaval de l'école.

Un budget a été établi. Le montant de ces activités représente un coût de **5 519,50 €**.

Le Conseil Municipal (**13 votants + 4 pouvoirs – 17 pour**) examine le programme pédagogique présenté et décide, comme à l'accoutumée, d'accorder une aide **25,00 € par enfant**, quel que soit le nombre de participants qui sera à déterminer au moment du versement de la subvention.

**Plan de financement local commercial et aménagement salle des fêtes ANDILLY et demande de subvention D.E.T.R.** : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'estimation établie par le cabinet **ABEO DECO** concernant le réaménagement de la salle des fêtes d'**ANDILLY** par la création d'un local professionnel dans la partie hall et la création d'un sas et de sanitaires dans la partie spectacle, avec mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Délibération  
n° 2018/08

Le montant des travaux représente un coût de **247 885,00 € H.T.**

Afin de financer une partie de ces travaux, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention dans le cadre de la **D.E.T.R.** ainsi qu'une subvention auprès du **Conseil Départemental**.

.../...

.../...

Le Conseil Municipal (**13 votants + 4 pouvoirs – 17 pour**) accepte cette proposition.

Le plan de financement envisagé est le suivant :

• subvention <b>D.E.T.R.</b>	→	<b>61 971,25 €</b> ,
• subvention <b>Conseil Départemental</b>	→	<b>61 971,25 €</b> ,
• Commune	→	<b>123 942,50 €</b> .

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire d'établir les dossiers de demandes de subventions auprès de la Préfecture et du Conseil Départemental.

**Ouverture de crédits** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, conformément aux dispositions extraites de l'article L. 1612-1 du CGCT, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Délibération  
n° 2018/09

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits qui seront inscrits au budget lors de son adoption.

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de **15 000,00 €**.

Les dépenses concernées sont les suivantes :

• Travaux salle socio-culturelle (maison <b>BOUTIN</b> )		
opération 220 –compte 2183	→	3 500,00
compte 2184	→	3 000,00
• Travaux réhabilitation salle des fêtes		
opération 229 –compte 2313	→	8 500,00
		<u>15 000,00</u>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (**13 votants + 4 pouvoirs – 17 pour**) à l'unanimité des présents, autorise l'engagement de ces dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif **2018**.

## **INFORMATIONS**

- La visite de la bibliothèque à l'espace socio-culturel aura lieu **le jeudi 22 février 2018**, à 19 h 00 et l'inauguration **le samedi 17 mars 2018**, à 11 h 00.
- Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal de la **Commission Nationale d'Aménagement Commercial (C.N.A.C.)** qui a donné un avis défavorable à l'ouverture de l'**Intermarché** sur l'ancien site DUFOUR.  
Le contrôle de la légalité sera interrogé sur l'opposabilité du DAC, un entretien sera demandé à Monsieur le Préfet et une pétition de soutien sera lancée pour qu'**Intermarché** puisse voir le jour sur la commune.

Arrivée de Monsieur Stéphane **BEILVERT** à 19 h 32.

.../...

.../...

- Le distributeur de pain sur la place de l'école à « **Sérigny** » a été vandalisé le week-end dernier. Un nouvel appareil a été mis en place **mardi 6 février 2018**. 2 nouvelles machines seront implantées sur **ANDILLY** : l'une sous le auvent de l'ancienne boulangerie et la 2<sup>e</sup> dans la rue des Sports, sous l'aubette en face l'école maternelle.
- Les travaux de la **rue Saint Nicolas** nécessiteront environ 3 semaines d'intervention.
- Un cahier des charges a été établi par Madame Karine **DUPRAZ**, Messieurs Gérard **DANIEL** et Hervé **LORIOUX**, concernant le projet éolien. Plusieurs entreprises seront reçues semaine 8 en mairie.
- Monsieur Christophe **PEYRAMAURE**, le nouvel A.S.V.P., a commencé son travail de sensibilisation auprès de la population.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur Maurice **DEBÈGUE** signale que des oiseaux salissent le banc sous l'abri dans le cimetière.
- L'opérateur **ORANGE** ne s'est plus manifesté concernant l'installation d'une antenne 4G sur la commune.

**9 délibérations** ont été prises *(du n° 2018/01 au n° 2018/09)* à l'issue de cette réunion.

.../...

.../...

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 12.**

**Ont signé au registre les membres présents.**

Sylvain <b>FAGOT</b>	<b>Maire</b>	
Céline <b>ANGOT</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	<i>Absente excusée</i>
Stéphane <b>BEILVERT</b>	<b>Adjoint</b>	<i>Absent excusé</i>
Alain <b>BELLOUARD</b>	<b>Adjoint</b>	<i>Absent excusé</i>
Alain <b>BENETEAU</b>	<b>Adjoint</b>	
Valérie <b>BLANC-MONTUS</b>	<b>Conseillère Municipale déléguée</b>	
Christophe <b>BOUCARD</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	<i>Absent excusé</i>
Elodie <b>CAILLAUD</b>	<b>Conseillère Municipale déléguée / Secrétaire de séance</b>	
Gérard <b>DANIEL</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Diane <b>DE BARROS</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	
Marinette <b>DE BARROS</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	
Maurice <b>DEBEGUE</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Karine <b>DUPRAZ</b>	<b>Adjointe</b>	<i>Absente excusée</i>
Gérard <b>FAVRE</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Frédéric <b>FRANÇOIS</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	
Chantal <b>LE GARREC</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	
Hervé <b>LORIOUX</b>	<b>Conseiller Municipal</b>	<i>Absent excusé</i>
Sandra <b>PIERRE</b>	<b>Conseillère Municipale</b>	
Christophe <b>VANWALLEGHEM</b>	<b>Conseiller Municipal délégué</b>	